

DEC25135DAJ

Décision du 15 juillet 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R.831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'INRAE en date du 12 décembre 2024, donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE,

Vu la décision en date du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61) portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 8 mars 2024 portant renouvellement des mandats de M. Angelo TRUSSARDI en qualité de Directeur adjoint des Ressources Humaines et Directeur adjoint des unités n°UAR0241 DRH et n°UAR1143 Antenne DRH,

Vu la décision du 9 mai 2025 portant renouvellement des mandats de Mme Camille MICHON en qualité de Directrice des Ressources Humaines et Directrice des unités d'appui à la recherche n°UAR0241 DRH et n°UAR1143 Antenne DRH,

Décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Camille MICHON, Directrice des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général d'INRAE, et dans les champs de compétences relevant de la direction des ressources humaines, tels que définis par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61) susvisée, tous les actes, décisions, conventions ou documents relatifs notamment à :

- l'entrée au service, la gestion, la paie, les dispositifs indemnitaires et la sortie du service des personnels d'INRAE ;
- la préparation et le suivi des sanctions disciplinaires ;
- les accidents de service et maladies professionnelles ;
- la formation, l'orientation professionnelle, le recrutement (notamment organisation des concours, composition des jurys, notification des résultats aux candidats et réclamations desdits candidats), la promotion, la mobilité, l'accompagnement individualisé et collectif des personnels d'INRAE ;
- la préparation et le fonctionnement des instances statutaires et de concertation, dont les instances individuelles et disciplinaires, la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Comité social d'administration d'établissement (CSAE) d'INRAE ainsi que le conseil médical de l'établissement ;
- la mise en œuvre de la politique de prévention relative à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels, y compris la médecine du travail ;
- l'action sociale de l'Institut dont la mise en œuvre de la politique handicap et le partenariat avec l'association pour le développement des activités sociales (ADAS) d'INRAE ;
- les réponses aux recours gracieux ou hiérarchiques en ces matières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON, la même délégation est accordée à M. Angelo TRUSSARDI, Directeur adjoint des Ressources Humaines.

Article 2 : DEPARTEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON et de M. Angelo TRUSSARDI, délégation de signature est accordée à Mme Aude GIRARD, Responsable du département « Administration du Personnel » (DAP), pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions du département, et notamment :

- les actes de toute nature relatifs à la gestion des personnels d'INRAE fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires ou agents contractuels, à l'exclusion des décisions portant sanction disciplinaire ;
- tout acte administratif de préparation et de fonctionnement lié aux instances individuelles et disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude GIRARD, la même délégation est accordée à M. Matthieu PHILIPPE, Responsable adjoint du département « Administration du Personnel ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude GIRARD et M. Matthieu PHILIPPE, délégation de signature est accordée à M. Sofiane AIT-AISSI, Responsable du pôle « Accident de service et maladies professionnelles », pour les courriers de saisine des experts médicaux ainsi que les courriers adressés annuellement dans le cadre des campagnes d'actualisation, entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude GIRARD et M. Matthieu PHILIPPE, délégation de signature est accordée à Mme Ghislaine KELOMEY, Responsable du pôle « Carrières chercheurs et IT », pour les actes administratifs portant décision individuelle à caractère statutaire et entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude GIRARD et M. Matthieu PHILIPPE, délégation de signature est accordée à M. Pascal Rossignol, Responsable du pôle « Dispositifs indemnitaires », pour les attestations administratives entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

Article 3 : DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT RH

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON et de M. Angelo TRUSSARDI, délégation de signature est accordée à M. Nicolas MAURIN, Responsable du département « Développement RH » (DevRH) pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MAURIN, la même délégation est accordée à Mme Juliette DIBIE, Responsable adjointe du département « Développement RH », chargée de l'emploi scientifique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MAURIN et Mme Juliette DIBIE, délégation de signature est accordée à Mme Nadine FERRE, Responsable du pôle « Conseil en orientation professionnelle », pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MAURIN et Mme Juliette DIBIE, délégation de signature est accordée à M. Philippe LENOIR, Responsable du pôle « Formation tout au long de la vie », pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MAURIN et Mme Juliette DIBIE, délégation de signature est accordée à Mme Nastaran MANOUCHEHRI, Responsable du pôle « Management et organisation » pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

Article 4 : DEPARTEMENT RECRUTEMENT ET MOBILITE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON et de M. Angelo TRUSSARDI, délégation de signature est accordée à Mme Stéphanie POMMIER, Responsable du département « Recrutement et mobilité », pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions dudit département et notamment tout acte administratif relatif à l'organisation et au déroulement des opérations de concours et d'examens professionnels de sélection au sein de l'Institut (composition et convocation des jurys et des comités de sélection, convocation des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens, décisions d'admissibilité, d'irrecevabilité, d'admission et de rejet, courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées, correspondances), ainsi qu'à l'organisation et au déroulement des campagnes de mobilité.

Article 5 : DEPARTEMENT SECURITE AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE SOCIALE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON et de M. Angelo TRUSSARDI, délégation de signature est accordée à Mme Perrine PAILLE, Responsable du département « Sécurité au travail, environnement et politique sociale » (STEPS), pour tout acte administratif et convention entrant dans la limite des attributions du département et notamment :

- Les actes administratifs portant organisation de la prévention à INRAE, ou encore de préparation et de fonctionnement lié à la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) d'INRAE.
- Les actes administratifs et conventions relatifs à la mise en œuvre des actions de prévention nationales, de politique sociale et de politique handicap d'INRAE,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine PAILLE, la même délégation est accordée à M. Bertrand REYNAUD, Responsable du pôle « Prévention » pour tout acte administratif entrant dans la limite des attributions dudit pôle, notamment portant organisation de la prévention à INRAE, relatifs à la mise en œuvre des actions de prévention nationale d'INRAE, ou encore de préparation et de fonctionnement lié à la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Comité social d'administration d'établissement (CSAE) d'INRAE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine PAILLE, la même délégation est accordée à Mme Sylvaine SOUBIRAN, Responsable du pôle « Politique sociale » pour tout acte administratif et convention entrant dans la limite des attributions dudit pôle, notamment relatifs à la mise en œuvre des actions de politique sociale et de politique handicap d'INRAE.

Article 6 : ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES COMPLEXES

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MICHON et de M. Angelo TRUSSARDI, délégation de signature est accordée à Mme Armelle BARELLI, Responsable de la « Cellule d'accompagnement des situations complexes » (CASC), pour les convocations pour certaines commissions d'enquêtes ou d'écoute entrant dans la limite des attributions dudit pôle.

Article 7 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ORDONNATEUR PRINCIPAL

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
Mme Camille MICHON	Directrice des ressources humaines
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Angelo TRUSSARDI	Directeur adjoint des ressources humaines
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Aude GIRARD	Responsable du Département « Administration du personnel »
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Matthieu PHILIPPE	Responsable adjoint du Département « Administration du personnel »
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Pascal ROSSIGNOL	Responsable du Département « Dispositifs indemnitaires »
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Sandrine RECCHIA	Gestionnaire
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Christelle GUILLOT	Gestionnaire
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Yvette MONFILS	Gestionnaire

Article 8 :

La décision n°DEC21050DAJ en date du 1^{er} juin 2021 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable (DRHDD) est abrogée.

Article 9 :

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DRH.

Fait à Paris le 15 juillet 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

